

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 377 Vendredi 17 Mai 2019 – Vaires-Sur-Marne

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Peggy DICKENS, Caroline JEHL, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Bernard DUROURE, Emmanuel GIRARD,

Membre Invité : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral

Membre du BEX excusé : Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Vincent LECRUBIER

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 20

SUIVI	
1. Présence des membres du Bex sur les manifestations	Présence de Jean ZOUNGRANA : 31 mai et 1 ^{er} juin Championnat d'Europe de Slalom à Pau, 7 et 8 juin Coupe du Monde de Descente à Treignac.
2. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances	BEx, le 21 et 22 juin en présentiel avec l'inauguration du bassin de Vaires-Sur-Marne. La répartition des Membres du BEx dans les Conférences Territoriales sera définie, lorsque le calendrier global sera arrêté et que les CRCK proposeront des dates de réunion de ces Conférences Territoriales.
3. Demande de Conventionnement	Nautisme en Ile-de-France est une association loi 1901. Elle se compose de 5 membres que sont la ligue régionale d'aviron, le CRCK de canoë-kayak, la ligue régionale de ski nautique et de wakeboard, la ligue régionale de voile et le CROSIF. → La validation par le BEX a été effectuée par voie électronique il y a une dizaine de jour. Toutefois, il est important de le notifier dans ce compte rendu du BEX, pour la traçabilité de cette validation.

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Dates assemblées générales ordinaire et extraordinaire	Sous réserves de l'accord du Conseil Fédéral, envoi d'une convocation en fin du mois de juillet, pour une Assemblée Générale extraordinaire, qui aura lieu le samedi 7 septembre 2019. Cette Assemblée Générale extraordinaire a pour objet de présenter une réforme des titres et des affiliations dès l'année 2020 et de proposer des modifications importantes, dès la reprise des licences au 1 ^{er} décembre 2019. L'objet est de revoir l'adhésion Club et de proposer une baisse sur le titre « un jour ».

	<p>Pour l'Assemblée Générale ordinaire, la proposition est de retenir le samedi 4 avril 2020, accompagné d'un Conseil des territoires ultra-marins le 3 avril et d'un Conseil des Territoires et du développement, le 5 avril.</p>
<p>2. Demande de trésorerie d'un CRCK</p>	<p>Un CRCK a fait savoir au Président, par mail en date du 30 avril 2019, que le Comité faisait face à un manque de trésorerie. Celui-ci est consécutif au retard pris par les partenaires financeurs pour le versement les subventions prévues.</p> <p>Le Comité se trouve en difficulté pour faire face et honorer les dépenses liées aux déplacements en métropole et à la mise en œuvre du projet fédéral. Compte-tenu du contexte ci-dessus énoncé, le Président-e sollicite la Fédération afin d'obtenir une avance remboursable à réception des financements, et en tout état de cause avant le mois de novembre 2019.</p> <p>→ Validation par le BEx</p>
<p>3. Contentieux Ardèche</p>	<p>Le syndicat national des guides professionnels de canoë kayak et disciplines associées (SNGP CKDA) sollicite la FFCK pour être co-requérants dans un recours administratif, tendant à l'abrogation d'un article d'arrêté préfectoral interdisant des embarcations gonflables de plus de 3 places, donc les rafts et les canoës type Gumotex. Cette interdiction s'applique sur le seul périmètre de la réserve naturelle (ce qui forme une très courte portion, peu naviguée), le reste de l'Ardèche étant autorisé pour toutes les embarcations mues à la pagaie.</p> <p>Le recours est donc formulé pour autoriser la pratique en bateau gonflable – raft-. Il paraît peu compréhensible qu'une discipline soit défavorisée par rapport à une autre.</p> <p>La FFCK a obtenu la délégation ministérielle pour le raft et souhaite que ce support se développe sur le territoire. Sous réserves de la relecture du mémoire, le BEx trouve que l'impossibilité de pratiquer en raft sur cette partie de l'Ardèche est une atteinte à la liberté de naviguer, même pour nos structures, et se propose d'être co-requérant avec le Syndicat National des Guides.</p>
<p>Compte-Rendu de la Commission Plénière Enseignement Formation du 6 avril 2019</p>	<p>Le compte-rendu de la Plénière de la Commission Nationale Enseignement Formation a été présenté.</p> <p>→ Validation par le BEx</p>
<p>4. Comptes-rendus de réunion du Bureau de la CN Médicale du 16 novembre 2018 et du 25 janvier 2019</p>	<p>→ Validation des deux comptes-rendus par le BEx</p>
<p>5. Compte-rendu de la Plénière ESIND du 6 avril 2019</p>	<p>La Plénière de la Commission Espaces Sites, Itinéraires et Navigation Durable s'est réunie le 6 avril 2019.</p> <p>→ Il est décidé de repousser cette validation au prochain BEx</p>
<p>6. Financement des Projets Sportifs Fédéraux - PSF</p>	<p>Etat d'avancement du financement avec un report de l'ouverture du « compte-asso » au 23 mai et la fin des retours pour fin juillet. Contrairement aux premières annonces, il est envisagé une baisse de 1,3 à 1,4% des sommes globales qui reste à confirmer. Une baisse plus</p>

	<p>importante est envisagée pour les fédérations non expérimentales. La liste des référents territoriaux a été arrêtée. Proposition pour les Comités Régionaux qui le souhaitent, de pouvoir limiter à 90% la répartition des financements, par rapport à l'année 2018 (répartition CRCK, CDCK et clubs). La barre des 1500 € ou 1000€ reste d'actualité et limite le nombre de dossiers éligibles. Les demandes des CDCK et des Clubs seront étudiées par les Conférences Territoriales de chaque région. Les demandes des CRCK seront validées par le Bureau Exécutif. Un affinement de la proposition du Règlement intérieur de la Conférence Territoriale des Sports de Pagaie est réalisé. Celui-ci sera proposé pour validation au Conseil fédéral. A la suite de cette première expérience 2019, une analyse sera faite et permettra d'envisager des modifications pour l'année 2020.</p>
7. Commission slalom	<p>Le Président de la Commission Nationale Slalom a informé le Président fédéral de sa volonté de démissionner de ses fonctions. Le BEx en prend acte, le regrette, remercie le président de la commission pour son engagement, et s'organise afin que la transition s'effectue dans les meilleures conditions. Une réunion de la commission est prévue à l'occasion des championnats d'Europe de slalom à Pau afin de mettre en place une nouvelle organisation. Par ailleurs une plénière slalom est envisagée à l'occasion des championnats de France avec les représentants des régions pour désigner le futur Président de la commission.</p>
8. Commissions : Loisir	<p>Validation de la Présidence de Jean-Jacques HAYNES sur la Commission Loisir. Un vote de principe sera demandé au Conseil Fédéral.</p>
8. Marketplace de service	<p>Il est proposé de développer une plateforme de réservation et de vente en ligne pour de la location de canoë Kayak ou de la prestation en encadrement, à travers d'un outil numérique fédéral. Pour les structures, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Simplifier la gestion de leurs activités, • Gagner en visibilité, • Mieux structurer leurs offres, • Augmenter leur chiffre d'affaire en diminuant leur dépendance aux subventions publiques. <p>Quatre prestataires ont été retenus et auditionnés. La société SUDOKEYS est retenue. Il est décidé de commencer l'expérimentation sur les territoires ultramarins pour la fin de l'année 2019 et début d'année 2020, sur leur période estivale. En fonction de ces premières expérimentations, il sera décidé ensuite des moyens à mettre en œuvre, au regard des objectifs retenus. Validation du choix de SUDOKEYS</p>
9. Demandes de fonds d'aide au développement	<p>Nature du projet : Construction de pirogues guyanaises de course en résine et constitution d'équipes de pirogues dans l'Ouest Guyanais. Le projet est également financé par un fond LEADER qui assure le financement mais fonctionne uniquement sur remboursement. Le CCKM</p>

	<p>est à la recherche de trésorerie. La réalisation du projet sur 2019 et 2020 se ferait avec une trésorerie initiale très inférieure au montant global du projet grâce au remboursement régulier des dépenses par le fond européen LEADER. La demande de prêt est de 10 000 €.</p> <p>→ Approbation du BEx</p> <p>La validation est du ressort du Conseil Fédéral et pourra être proposée à celui du 18 mai.</p>
--	---

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
1. Office 365	Utilisation du logiciel Office 365 : des essais en direct sont effectués pour éviter à terme d'utiliser les conférences téléphoniques, pour certains BEx. Les autres potentialités du logiciel sont présentées à travers un document préparé par les services.
2. Projet de siège Vaires-Sur-Marne	<p>Courrier de l'architecte, Michel HETIER</p> <p>Une rencontre avec les services a été réalisée de même qu'avec Madame le Maire de la ville de Vaires-Sur-Marne.</p> <p>Suite à ces réunions un temps de rencontre avec l'exécutif est demandé pour faire le point sur le dossier.</p>
3. Comité de Suivi Budgétaire	<p>Une réunion a été effectuée pour le suivi budgétaire.</p> <p>Haut niveau: Une révision du process a été mise en place avec un suivi depuis les convocations des athlètes jusqu'aux factures acquittées. Le bilan des actions doit être réalisé dans les 15 jours qui suivent la fin de l'action. Le suivi de ces dossiers est réalisé par Pierre-Michel Crochet et Antoine Carré qui en assurent la transmission aux services comptables.</p> <p>Budget prévisionnel: confirmation des 400Ke de la convention d'objectifs. Nécessité d'ajuster certains éléments (événement dragon ladies, lâchers d'eau à Vaires) pour le prochain comité de suivi.</p> <p>Dématérialisation des notes de frais –Un rappel a été fait de la demande du BEx de mettre en place une expérimentation dans ce domaine.</p> <p>Ce Comité de Suivi Budgétaire doit poursuivre régulièrement ses actions afin de vérifier les imputations, de suivre l'exécution du budget, de contrôler les dépenses et assurer un résultat bénéficiaire pour l'exercice 2019.</p> <p>Le prochain comité de suivi est fixé au 21 juin.</p>
4. Réflexion de la terminologie de « Doctrine Fédérale »	Les réflexions sur la doctrine fédérale dans le domaine des espaces sites itinéraires et navigation durable se poursuivent. La question de la dénomination de ces orientations reste posée, la notion de « <i>doctrine fédérale</i> » utilisée jusqu'ici ne rendant pas compte des objectifs, de la nature, du contenu, et des orientations de ce document. Les contributions et suggestions seront les bienvenues.
5. Notion de Motions et de Questions Ecrites lors des Assemblées Générales	<p>Une interrogation a été faite au service juridique du CNOSF pour différencier la notion de motion et la notion de question écrite, lors des Assemblées Générales.</p> <p>Une motion engage un vote de l'Assemblée Générale alors que la question écrite engage à une réponse sans vote du Président Fédéral ou</p>

	<p>d'un membre du Bureau Exécutif.</p> <p>Il semble qu'aucun texte ne précise la spécificité d'une motion en dehors de la Motion de Censure et les questions écrites au gouvernement à l'Assemblée Nationale. Il existe aussi des motions de défiance sur l'Assemblée du Conseil Territorial Corse et de Polynésie Française. Il semblerait donc nécessaire selon les avis des services juridiques du CNOF, de préciser dans nos textes de référence, par qui la motion doit être déposée (ex : conseil fédéral, grands électeurs ?), dans quels délais, selon quelles procédures de vote et avec quels délais d'application etc.</p> <p>La réflexion doit se poursuivre notamment à la lumière des statuts des autres fédérations afin que des propositions puissent être faites dans le cadre des modifications de statuts envisagés pour 2020.</p>
--	---

INFORMATION du BUREAU EXECUTIF	
1. Bilan des Sélections	<p>Toutes les sélections de Dragon Boat, de Freestyle, de Slalom se sont bien déroulées. Il reste une partie à venir pour la Descente, et le dernier Open de France a lieu ce week-end pour la Course en Ligne</p> <p>Les règles de sélections en kayak Polo viennent d'être publiées</p>
2. Label Ecole Française de Canoë Kayak	<p><u>Labels au 16 mai 2019 :</u></p> <p>189 clubs ont demandé le label en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> 56 clubs sont validés avec mention 131 clubs sont validés sans mention <p>2 sont en attente de validation auprès des CRCK.</p> <p>Une cartographie de l'implantation des EFCK en 2019 a été réalisée. Pour cette saison 2019, 15 nouvelles structures sont entrées dans la démarche de labellisation. Cependant, 18 clubs n'ont pas souhaité renouveler leur demande de label pour cette saison.</p> <p>La mise en place des nouveaux dispositifs CNDS désormais Projet Sportif Territorial –PST- que la FFCK expérimente, sera l'occasion à terme de renforcer et développer l'engagement des clubs dans ce dispositif dans la mesure où les critères de l'EFCK pourront être utilisés pour classer les demandes.</p>
3. Point « Licences »	<p>Au 30 avril, nous avons 28 715 licenciés pour un total en 2018 à la même date de 28 219 et en date du 16 mai (30124), nous aurions quasiment atteint les chiffres de fin mai 2018 (30164), avec 52% du total des licences 2018. Le renouvellement est de 87% pour 13% de création. Par contre, la représentation féminine n'est que de 31%. Il est vrai que ce taux remonte habituellement en période estivale.</p>
4. Cadres techniques	<p>Le ministère souhaite détacher les CTS auprès des fédérations qui en auraient ainsi la gestion. Sur cette question, les fédérations olympiques, rejointes par les fédérations non olympiques se sont prononcées en faveur d'un moratoire jusqu'en 2025. Par ailleurs la fermeture du concours de recrutement envisagée par le ministère entrainerait à</p>

	<p>l'horizon 2025, la baisse de 25% des 1600 CTS de nos fédérations et de 50% dans les 10 ans à venir.</p> <p>A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, les annonces faites par le Ministère des Sports génèrent beaucoup de perplexité dans le monde sportif. Nous redoutons les conséquences pour nos structures et nos athlètes, le départ de nos entraîneurs à l'étranger, et une moins bonne préparation des échéances sportives à moyen et long terme.</p> <p>Le BEx s'inquiète de cette situation, rappelle son attachement aux cadres techniques mis à sa disposition et qui ont contribué, avec l'ensemble des bénévoles, à faire ce que notre fédération est aujourd'hui.</p> <p>Ces projets, au motif d'une plus grande autonomie des fédérations, nous laissent entrevoir par ailleurs un fort risque de désengagement de l'Etat.</p>
5. Point sur la haute rivière	<p>Rencontre avec des compétiteurs de haute rivière, pour établir un groupe de travail cherchant à développer la sécurité, l'organisation de passage de Pagaies Couleurs rouge et noire et d'un cahier des charges pour les compétitions.</p> <p>La création de ce groupe de travail sera proposée au prochain conseil fédéral.</p>

Fin du BEX à 00 h 45

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

